

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



19016896

DEPOSE AU GREFFE LE

22 JAN. 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION JOURNAL
Greffe

N° d'entreprise : 0864 609 203

Dénomination

(en entier) : **ALIMAD FOOD**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège :

Objet de l'acte : Nomination

Les actionnaires conviennent de tenir l'assemblée générale extraordinaire le 29 octobre 2018 au siège social.

1. Bureau du siège social

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Samir ABOUSLEIMAN.

Le président désigne Madame Corinne JOUBRAN comme secrétaire. Il n'est pas procédé à la désignation de scrutateurs.

2. Siège social

Les actionnaires dont les noms sont repris sur la liste des présences sont présents. Cette liste des présences a été signée par chacun des actionnaires avant l'ouverture de la séance. La liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

Le Président prend part à la présente réunion.

Le Président constate que toutes les personnes devant être convoquées aux termes de la loi ou des statuts sont présentes.

Le président constate en conséquence que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

3. Ordre du jour

Le président expose que l'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Nomination d'administrateur,
2. Consentement d'administrateur,
3. Approbation des rémunérations d'administrateurs.
4. Délibération et décisions :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Nomination d'administrateurs

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Madame Corinne JOUBRAN à la fonction d'administrateur, prenant effet le 1er novembre 2018, et lui accorde la pleine et entière disposition de ladite fonction. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2024.

4.2. Consentement d'administrateur

Madame Corinne JOUBRAN, déclare accepter sa nomination aux fonctions d'administrateur, prenant effet le 1er novembre 2018.

4.3. Rémunération des administrateurs

L'assemblée générale approuve et confirme que

1. le mandat d'administrateur de Madame Corinne JOUBRAN est rémunéré mensuellement à partir de la date de prise de ses fonctions ;

2. le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Samir ABOUSLEIMAN est exercé à titre gratuit à partir du 1er septembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 18 heures.

Après lecture et approbation du présent procès-verbal, celui-ci est signé par les membres du bureau du siège social.

Samir ABOUSLEIMAN
Président

Corinne JOUBRAN
Secrétaire